

## Certificat de constance des performances

0336 – RPC – 24091656 - 007

Conformément au règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement sur les Produits de construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction

### **Dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur avec l'utilisation prévue pour être installé comme un composant de système dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur**

Désigné sous les noms commerciaux :  
**BLUESTEEL (THERM) DV - BLEUCOIF (THERM) DV**

**Energie(s) :**  
**PNEU / ELEC**

Commercialisé par le nom ou la marque:  
**BLUETEK**

**Siège social : ZI Nord les Pins – 37230 Luynes**

et fabriqué dans les installations de production:  
**HEXADOME : ZI Nord les Pins – 37230 Luynes / Rue Marc Sequin – 63600 Ambert**  
**SIH : Le Haras – 57430 Sarralbe**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

#### **EN 12101-2:2003**

sous système 1, pour les performances énoncées dans le présent certificat sont appliquées et que le contrôle de production usine réalisée par le fabricant est évaluée afin d'assurer la  
**Constance de performances du produit de construction**

Ce certificat a été émis pour la première fois le 24 Avril 2006 dans la Directive Produits de Construction et il reste valable aussi longtemps que : la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes EVCP, les conditions de fabrication dans l'usine ne sont pas modifiés de façon significative, et que le produit n'est pas suspendu ou retiré par l'organisme de certification de produit.

Il s'agit d'un document traduit, en cas de litiges le document en langue anglaise prévaut.

TÜV Rheinland Nederland BV  
Westervoortsedijk 73, gebouw SB  
NL – 6827 AV Arnhem  
The Netherlands

Arnhem, 9 Mai 2016



C.C.M. van Houten, Gestionnaire des opérations





